

Quitter une location avant la fin du contrat

Par mlbpf, le 14/01/2009 à 19:33

Bonjour, mon ami est étudiant à Valenciennes et il loue un logment (co-location meublée) à Famars.

Il souhaiterait le quitter avant la fin du bail car en avril il part en stage 6 mois dans une entreprise située à Lens et il souhaiterai donc se rapprocher. De plus, la vie au sein de cette co-location n'est pas facile car il y a des locataires qui ne respectent pas les règles de vie et le propriétaire ne fait rien.

Le problème est que sur le contrat de location qui arrive à terme le 30/06/09, il est écrit que le bail ne pourra être interrompu avant la fin de la période définie ci-dessus.

Mon ami a-t-il quand même le droit de quitter ce logement sans il en informe son propriétaire 3 mois avant (préavis légal) ou est-il obligé de rester là puisqu'il est spécifié dans le contrat que le bail ne peut être interrompu?

Merci pour vos réponses